



DCM N° 73/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la
Commune de L'ILE ROUSSE**

Séance publique du
Mercredi 20 décembre 2017 à 18h00

Date de la convocation : 14.12.2017
Date d'affichage : 14.12.2017

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE
COMMUNE DE L'ILE-ROUSSE

Nombre de Membres

Afférents à l'Assemblée délibérante	En exercice	Présents	absents	représentés
27	27	23	2	2

Objet de la délibération : Autorisation du Maire à signer une convention de prestations de services pour l'organisation de mini-séjours – Annule et remplace la DCM n°62/2017 (Annexe 2)

L'an deux mille dix-sept et le vingt décembre à 18h00, le Conseil Municipal, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée le 14 décembre, par M. Jean-Joseph ALLEGRINI-SIMONETTI, Maire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, M. NAPPI Henri, Mme AMBROGI Josette, M. SANTINI Jean-Pierre, Mme AMADEI Toussainte, Mme FERRANDI Jeanne-Paule, M. MAUSHART Pierre-François, Mme DE MEYER Hélène, Mme COLOMBANI Anne-Marie, Mme ALLEGRINI Marie-Josée, M. ANTONELLI Pierre, Mme CAPINIELLI Marie-Josèphe, Mme COLOMBANI-BUISSON Josée, M. COLONNA Nonce-François, M. GUERRINI Antoine, M. ORABONA Vincent, Mme SALDUCCI Antoinette, Mme BASTIANI Angèle, M. DARY Blaise, Mme LEONI Pamela, M. MATTEI Hyacinthe, M. ORSINI Joseph, Mme POZZO DI BORGO Annick.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

MANDANTS	MANDATAIRES	DATE DE LA PROCURATION
AMBROGI Stéphane	ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph	19.12.2017
SOUSSAN-CASANOVA Sarah-Serena	NAPPI Henri	20.12.2017

Absents : ANTONIOTTI François, FRANCESCHINI Isabelle

Le conseil a choisi comme secrétaire Nonce-François COLONNA

M. le Maire rappellera les mini-séjours organisés par la commune du 31 juillet au 2 août derniers en partenariat avec les communes de CORBARA, SANTA-REPARATA et MONTICELLO.

Par délibération n°62/2017 du 27 juillet 2017, le conseil municipal décidait de participer à hauteur de 350€/enfants de la commune d'Ile-ROUSSE soit 4.550,00 € pour 13 jeunes Ile-Roussiens.

Il informer qu'en l'absence de délibération prise en bonne et due forme par les communes partenaires afin de leur permettre le paiement direct de leur participation à l'association Enfance et Jeunesse de BIGUGLIA, la délibération N° 62/2017 doit être annulée.

Il propose dès lors à approbation du Conseil Municipal une convention de prestation de service, laquelle prévoit un paiement de la facture totale par la commune de l'ILE-ROUSSE (soit 8.400,00 € pour 24 enfants) et un remboursement préalable par les communes partenaires de leur quote-part fonction du nombre d'enfants participants/commune.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
La proposition est mise aux voix,**

Ont voté pour : 16

**Ont voté contre : Mme SALDUCCI, Mme CAPINIELLI, M. GUERRINI, DARY,
BASTIANI, POZZO DI BORGIO, LEONI, ORSINI**

Se sont abstenus : M. ORABONA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention dont le projet est joint à la présente délibération

DIT que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune de L'Ile-Rousse.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

